

Mutations inter-académique

Méfiez-vous des annonces du ministère !

De nombreux demandeurs ont eu la surprise de recevoir un appel téléphonique provenant d'un centre d'appel mandaté par le ministère pour leur annoncer le résultat de leurs mutations. Ces informations sont à prendre avec beaucoup de précaution car elles ne sont pas vérifiées puis validées par les CAPN.



Les CAPN où siègent les représentants du personnel se tiendront du 10 au 20 mars.

Des changements peuvent donc intervenir si le ministère a commis des erreurs.

Dates à retenir



Hors-classe

L'actualisation et la constitution des dossiers sur I-Prof est à faire **jusqu'au 8 mars 2009**.

Les chefs d'établissement formuleront et rédigeront une appréciation **du 9 mars au 3 avril**. Les inspecteurs de discipline évalueront chaque dossier **du 30 mars au 19 avril**.

La promotion à la Hors-classe est une promotion au mérite. Vous pouvez consulter le barème académique sur notre site, rubrique carrière.

Notation administrative - du 3 mars au 10 avril 2009

Vous devez disposer d'un délai de 48h avant de signer et vous pouvez contester si besoin. Seule la demande de révision de l'élément chiffré sera examinée en CAPA et la lettre contestant l'appréciation littérale doit être annexée à la notice de notation.

Vous pourrez trouver sur notre site les grilles des notes administratives et pédagogiques. Celles-ci déterminent le rythme d'avancement (grand choix, choix ou ancienneté). **C'est ainsi que 18 à 28 ans sont nécessaires pour atteindre le 11^{ème} échelon.**

Congé formation 2009-2010

La saisie des demandes se fait uniquement en ligne sur le site du Rectorat **du 3 au 25 mars 2009**.

N'oubliez pas de consulter la circulaire qui définit les conditions d'attribution ancienneté minimale (suivant que l'on est en établissement violence ou non) et le motif de la demande (préparation d'un concours, formation qualifiante ou formation à caractère personnel)

